Droit du travail La grève

Ce cours vous est proposé par Cécile CASEAU-ROCHE, Maître de conférence, à l'Université de Bourgogne et Jean-Michel DORLET, juriste chargé d'enseignement à l'Université de Bourgogne et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

1. Ne sont pas licites:

- a. Un arrêt de travail de courte durée
- b. Une grève tournante
- c. Une grève perlée
- d. Une grève du zèle

2. Le licenciement du gréviste pour fait de grève :

- a. Est interdit
- b. Est interdit sauf faute lourde
- c. Peut donner lieu à une réintégration avec indemnité d'éviction
- d. Peut donner lieu à des dommages et intérêts d'au moins 6 mois de salaire

3. L'immunité du gréviste est levée lorsque :

- a. Il participe à un mouvement illicite
- b. Il commet une faute
- c. Il commet une faute caractérisée par l'intention de nuire à l'employeur
- d. Il fait un exercice abusif du droit de grève

4. De manière générale, dans le secteur privé, pour pouvoir enclencher une grève, il faut :

- a. Avoir déposé un préavis de grève
- b. Avoir informé l'employeur des revendications
- c. S'être concerté sans succès avec l'employeur
- d. S'être déclaré au préalable comme gréviste



Références

Comment citer ce cours?

Droit du travail – La grève, CASEAU-ROCHE Cécile & DORLET Jean-Michel, AUNEGe (http://aunege.fr), CC – BY NC ND (http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.